



Conseil communautaire à la Communauté de communes

Mercredi 18 février 2015

I – AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTION DU CSC

Signature des conventions de participations financières avec le Centre Socioculturel pour les actions, le fonctionnement et le contrat enfance jeunesse, la dépense sera inscrite au budget primitif 2015.

II – REMPLACEMENT DE MONSIEUR DIEUMEGARD AUX COMMISSIONS DE LA CCVE

A la suite du décès de monsieur DIEUMEGARD conseiller municipal à la commune de La Chapelle Baton, il est proposé de nommer les personnes suivantes pour le remplacer :

Commission tourisme au poste de Titulaire Lynda Birot

Commission voirie au poste de suppléant Denis Marchand

Commission Accessibilité au poste de Titulaire Denis Marchand

Commission des impôts au poste de suppléant Denis Marchand

III - DEMANDE DE MATERIEL DU CSC

Les élus donnent leur accord pour l'achat d'un fauteuil de bureau et de deux chaises d'accueil pour le CSC

IV - NUITS ROMANES

Il est convenu que la CCVE prenne en charge le moment convivial offert pour les Nuits Romanes de Ste Ouenne et Xaintray à hauteur de 2/3 pour la CCVE et 1/3 pour les communes, pour un montant global plafonné à 1500 € ~~pour les 2 communes~~ pour chacune des communes (à vérifier).

Rappel des dates des Nuits Romanes :

Xaintray : Vendredi 31 juillet 2015

Ste Ouenne : Vendredi 21 août 2015

IV – DEMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSTALLATION DE LA LIGNE TELEPHONIQUE

Comme convenu avec Monsieur le Maire de St Christophe sur Roc, la commune de St Christophe sur Roc remboursera à la CCVE les frais téléphoniques occasionnés par le déménagement de la bibliothèque dans les nouveaux locaux à proximité de l'école. Le montant des frais de déplacement de la ligne s'élèvent à 147 € TTC.

V – MODIFICATION DE LA COMPETENCE SPORTIVE CCVE

Les communes qui ont des projets d'équipements sportifs ne peuvent bénéficier de subventions du fait de la compétence de la CCVE ;

Il conviendra de modifier les statuts; pour cela les communes devront fournir à la Communauté de communes la liste des équipements sportifs leurs appartenant.

La CCVE va se rapprocher des services de la Préfecture et le sujet sera abordé au conseil d'avril

VI – TOUR CYCLISTE

La prochaine réunion du tour cycliste aura lieu le 10 mars pour l'organisation technique. et le comité propose un repas à hauteur de 1000 €

Signature d'une convention avec le Comité d'organisation du Tour Cycliste et le versement d'une participation d'un montant de 6500 €. De plus le comité propose une participation au repas à hauteur de 1000 € ce qui est accepté (la commune de Champdeniers en prendra 500 € à sa charge)

Une partie de cette participation sera compensé par le versement les sommes suivantes des communes du Val d'Egray à la CCVE fixé à 0.70 € par habitant :

- St Christophe 593 x 0.70 = 415 €
- La Chapelle Baton 381 x 0.70 = 266 €
- Surin 610 x 0.70 = 427 €
- Pamplie 273 x 0.70 = 191 €
- Ste ouenne : 788 x 0.70 = 551 €
- Xaintray : 240 x 0.70 = 168 €
- Champdeniers : 3000 €
- Cours : 541 x 0.70 = 378 €

VI – QUESTIONS DIVERSES

1) RMA

Signature du contrat avec l'entreprise EIFFAGE – 17441 AYTRE pour l'Emploi Partiels au Répondeur Automatique à l'Emulsion de Bitume à 65% rue le territoire du Val d'Egray, d'un montant de 44 315,60 € HT.

2) Exposition de la guerre 14-18

Une exposition sur la guerre 14-18 à laquelle les élèves du collège Léo Desavre de Mme GOURBEAU ont participé a été exposée à la Villa Pérochon de Niort.

Cette exposition sera installée à l'école de Ste Ouenne.

Si d'autres communes sont intéressées par cette exposition, Thierry LEMAITRE transmettra le numéro de téléphone de Mme GOURBEAU.

3) Visites des multi-accueils dans le département des Deux-Sèvres

Dans le cadre du travail de réflexion engagé sur la création de lieux d'accueils pour la petite enfance sur le Val d'Egray, des visites de sites ont été programmées :

- Visite de la micro-crèche de Villiers en Plaine et l'espace enfance-jeunesse de Coulonges sur l'Autize le 2 février dernier.

- Visite du multi-accueil Cap'Vers à Echiré le 9 mars.
- Visites des multi-accueils de Granzay-Gript et Prahecq courant mars et avril.

3) Contrat du service AMD

Recrutement de madame KOSLER pour remplacer Mme karine GALAIS qui a démissionné

4) Schéma de mutualisation

Etape obligatoire en 2015, qui rentrera bientôt dans le calcul des dotations.

Les autres Com Com ont fait appel à des bureaux d'études sauf CAN, l'exécutif a pris la décision de le faire en interne; les orientations devant être le choix des élus.

Le projet sera transmis à tous les conseillers communautaires par mail

Plusieurs réflexions sont en cours :

- Travail sur les centrales d'achat
- Envisager la création d'une commune nouvelle

5) Dates à retenir :

- Prochain conseil communautaire le 18 mars à 19h30
- Tour cycliste le 10 mars à 15h à la CCVE

PRESENTATION DU PLUI PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SUD GATINE

Présentation par Pascal Olivier, Président de la CDC du Pays Sud Gâtine et Estelle Monteil, Chargée de mission de la CDC du Pays Sud Gâtine.

Support de présentation joint.

Pourquoi un PLUI

- Disparité des documents d'urbanisme
- Le souhait de faire un diagnostic du territoire
- DDT pointilleuses refusant bon nombre de CU des communes
- La réforme a accéléré la décision
- Elaboration du SCOT
- Souhait d'avoir un règlement commun en matière de permis de construire
- Projet d'aménagement de territoire commun
- Une trame verte et bleu commune

Pourquoi une procédure portée par la Com Com

- La chargée mission PLUI a fait l'interface / la coordination entre bureaux d'études, avocat (coût 11 000 €, important pour éviter les problèmes juridiques) et communes. Et ceci pour éviter que le document produit soit le document « du bureau d'études » et non pas de toutes les communes.

La chargée de mission a été déchargée d'une partie de ses missions pour assurer cette interface. Les temps de travail consacrés au PLUi ont été très variables selon les mois (de 20% à 100%).

- Harmonisation général, choix du zonage
- Gestion 2 bureaux d'étude et comité de pilotage (2 élus par communes) et un agent de l'Etat

Les étapes (2 ans pour élaborer un PLUi)

- Le comité de pilotage a réalisé le PADD qui a été travaillé comme un projet de territoire avec plusieurs scénarii s'appuyant notamment sur l'évolution des communes sur les dix dernières années.
- Définition d'un hameau, village et bourg contraint par la loi NOTRe
- Surface constructible par commune
- Inventaire des haies et des zones humides
- Enquête publique : peu de remarque, les principales remarques concernent l'environnement

Les services de l'Etat ont été associés aux débats et au fur et à mesure de l'avancée des débats.

Le coût global est de 240 000 € payé par la com com avec des subventions de 150 000 € (La DREAL a abondé à hauteur de 50 000 €, somme ramenée à 20 000 € à ce jour).

La Cabinet Citadia a été retenu pour un montant de 140 000 - 150 000 €.

Ce transfert de compétence s'est accompagné d'un transfert de charges. Les communes abondent chaque année à hauteur de 12 500 € vers la Communauté de communes pour le PLUi.

Précisions sur les documents existants :

Les PLUi cohabitent jusqu'aux révisions souhaitées par les Communauté de communes.

Les PLU existant devront être revus afin qu'ils soient conformes au Grenelle de l'Environnement.

Maintenant les communes ont un document « Grenellisé » et compatible avec le SCOT.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. LEMAITRE :

M. MORIN :

M. SOUCHARD :

Mme GIRALDOS :

M. JEANNOT :

Mme HARRAULT : Absent excusée

Mme EVRARD :

Mme THUILLAS :

Mme ISZRAELEWICZ Absent excusée

Mme BORDAGE : Absent excusée

Mme PETIT : Absent excusée

Mme GLAIZAL : Absent excusée

M. BERNIER :

M. BRAUX :

M. BARATON :

M. DROCHON :

M. FERRON :

M. JAMONEAU :

M. MARTIN :

M. MORINEAU :

M. MOZZI RAVEL :

M. PETORIN :

M. NZECK SAM NDECK :

M. TROUVAT :